



## AXE 4 : RENFORCER LE LIEN VILLE-HÔPITAL



**Lien entre la ville & l'hôpital**

## ACTION 7: ACCES AUX SOINS EN DERMATOLOGIE

RÉFÉRENTS DE LA CPTS : Dr.Archambaud, Dr.Brutus  
(médecin généraliste), CPTS LVO

### CONSTATS PARTAGÉS

Dans un contexte de diminution de l'offre de soins en dermatologie (2 dermatologues libéraux sur le territoire, 2 à l'hôpital CH-LVO) : besoin de faciliter l'accès au second recours et développer la prévention en dermatologie sur le territoire de la CPTS LVO.



### 1 LES OBJECTIFS

Renforcer la coordination et la communication entre les professionnels de ville et les établissements de santé.



### 2 METHODOLOGIE

- État des lieux de l'offre de soins de second recours du territoire avec la CPAM de Vendée
- Signature d'une convention de partenariat avec le CHLVO



## 2 METHODOLOGIE

- Organisation de la formation avec les dermatologues de l'hôpital
- Recrutement de médecins généralistes volontaires pour la formation pratique et théorique
- Présentation à l'ordre des médecins pour validation et mise en œuvre d'une offre structurée sur le territoire de la CPTS LVO



## 3 BUDGET PREVISIONNEL

Financement Accord Conventionnel Interprofessionnel CPTS LVO



## 4 PLANS D' ACTIONS

**Formation de 4 médecins généralistes volontaires** pendant 12 demi-journées en binôme avec les dermatologues hospitalières et formation théorique offerte à tous les médecins généralistes intéressés du territoire.

Projet de former 2 autres médecins généralistes pour « couvrir » le territoire. Formation continue programmée sous forme de 6 demi-journées en binôme chaque année.



## 4 PLANS D' ACTIONS

Consultations dédiées à la dermatologie par ces médecins correspondants dermatologie dans leur cabinet respectif sur adressage des autres médecins généralistes ou réorientation par les collègues dermatologues de l'hôpital.

Domaines de compétence : Avis sur une lésion (grains de beauté suspects, suspicion de mélanome, de carcinome) ; Avis ponctuel sur des pathologies « simples » (acné, psoriasis, eczéma, molluscums...) ; Réalisation de gestes techniques (biopsie, cryothérapie par azote, ablation de petites lésions gênantes) ; Suivi régulier de patient à risque (patient aux antécédents de cancers dermatologiques, patients sous immunosuppresseurs).

Organisation de sessions conjointes (ville/hôpital) de révision de dossiers.



## 5 LES BÉNÉFICES

- **Pour la population** : développement de la prévention et un accès facilité à un avis du dermatologue du territoire si nécessaire.
- **Pour les professionnels** : Renforcer le lien entre les médecins généralistes du territoire et les dermatologues du CHLVO.